

DELIBERATION DD2023_138

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 novembre 2023

LE 30 novembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	73
Pouvoirs	12

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE PÉRIGUEUX 2024-2026

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M DENIS donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FAVARD

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE PÉRIGUEUX 2

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville (ACV) porte l'objectif, sur un périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans le centre-ville de Périgueux, de lutter contre l'étalement urbain et de « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente.

Qu'une convention 2018-2022 avait été signée le 28 septembre 2018 entre l'Etat, la commune de Périgueux, la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et les partenaires. La commune de Coulounieix-Chamiers avait ensuite rejoint la démarche.

Que le programme est prolongé pour la période 2024-2026 et vise à renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique sur 5 axes thématiques :

- L'habitat
- Le développement économique et les commerces
- Les mobilités décarbonées
- L'aménagement et le traitement des espaces publics
- Les services de proximité

Qu'un avenant de prorogation de délai jusqu'au 31 décembre 2023 de l'actuelle convention Action Cœur de Ville 1 devait également être signé afin d'éviter une période « blanche » en attendant la préparation d'une éventuelle contractualisation sur la période 2024-2026. Le Président du Grand Périgueux a signé cet avenant le 5 septembre 2023, conformément au termes de la délibération de 2018 pré-citée.

Que par ailleurs, le gouvernement a proposé d'élargir le programme au-delà du périmètre de centre-ville, en l'étendant au traitement des entrées de ville nécessitant d'être embellies en améliorant leurs qualités architecturales, urbaine et paysagère par un aménagement urbain cohérent. La définition du périmètre concerné relève de la volonté locale de la/les villes concernées et l'EPCI.

Que le programme Action Cœur de Ville 2 (ACV 2) doit faire l'objet d'un nouveau contrat sous la forme d'un avenant cosigné par les collectivités concernées, l'État et ses opérateurs, et les partenaires intéressés.

Considérant qu'un travail de préparation sur le programme Action Cœur de Ville 2 (ACV 2) 2024-2026 a été engagé par les différentes parties prenantes et transmis à l'État pour avis le 20 septembre dernier (projet joint en annexe) qui comprend plusieurs éléments :

- Les engagements des parties
- la gouvernance
- les modalités de suivi
- la définition des secteurs d'intervention
- la modification de la convention ORT
- le plan d'actions prévisionnel détaillé
- les objectifs et les modalités d'évaluation
- les modalités de validation de l'avenant

Que les éléments saillants sont présentés ci-après.

1. Un nouveau périmètre d'Opération de Revitalisation du territoire (ORT)

A/ Le secteur Cœur de Ville initial légèrement ajusté

Considérant que ce secteur inclut le secteur sauvegardé et le centre-ville de Périgueux élargi, ainsi que le Grand Quartier de la Gare qui fait l'objet d'un article spécifique.

B/ Avec un Quartier de la Gare retenu « site-pilote » par la Banque des territoires

Qu'il est à noter que la Banque des territoires a proposé de retenir le quartier Gare comme l'un des trois sites « pilotes » en Nouvelle Aquitaine, avec ceux de Poitiers et de Libourne. Cette labellisation permettra d'avoir un cadre de travail pour établir, sur un périmètre restant à définir, un « Plan Guide » partagé et bénéficier d'un accompagnement renforcé, y compris financier.



Considérant qu'une convention de partenariat sera établie (modèle joint en annexe) sur le site-pilote « Aménagement du quartier gare » nécessitant un accompagnement spécifique.

Un travail est en cours pour :

- Désigner le périmètre du site-pilote (étendue, nombre de bâtiments ou de parcelles...);
- Identifier et localiser les actions nécessitant un accompagnement spécifique ;
- Décrire le contenu du projet global du site-pilote, les objectifs poursuivis par la Banque des territoires, la ville de Périgueux et Le Grand Périgueux ;
- Présenter le calendrier de déploiement prévisionnel des actions

Que dans ce cadre, la Banque des Territoires propose un accompagnement sur mesure à la ville de Périgueux et au Grand Périgueux pour les accompagner dans l'approfondissement d'une réflexion stratégique et aider à la décision, apporter un appui opérationnel à la réalisation de projets et expérimenter de nouvelles solutions et identifier les projets pouvant faire l'objet d'un financement par la Caisse des Dépôts.

C/ Intégrant le rayonnement du futur quartier du Silôt

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20231130-DD2023_138-DE

DD2023_138
S'LO

Qu'il inclut le projet structurant Silôt (Pôle de l'Économie Sociale et Solidaire & des Cultures Urbaines) et des liaisons avec les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers.

D/ Étendu à 2 entrées de ville stratégiques

Considérant qu'au regard de leur concentration de logements et de commerces dégradés et/ou vacants, ou encore des besoins de pacification de la circulation et de renaturation qui impactent l'image de la ville-centre et son attractivité, il a été proposé aux communes de Sanilhac et de Trélissac de s'engager dans le programme ACV sur les secteurs d'entrées de ville suivants :

- Michel Grandou / Cambou (communes de Trélissac / Périgueux)
- Rampinsolle / Cébrades (communes de Sanilhac / Coulounieix-Chamiers / Périgueux)



Qu'il est à noter que l'entrée de ville Ouest de Coulounieix-Chamiers (avenue du général de Gaulle) était déjà inscrite dans le périmètre ORT initial et sera maintenue.

2. Une gouvernance renouvelée

Considérant que pour faciliter la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville 2, la gouvernance a été modifiée pour garantir un co-pilotage politique et technique efficace par la Ville de Périgueux et la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux :

Politique :

- Un co-pilotage Maire - Président EPCI sous la coordination du Préfet
- Toujours la participation du maire de C-Chamiers
- L'entrée de 2 maires concernés par les « entrées de ville » : Trélissac et Sanilhac.

Technique :

- Un co-pilotage de l'équipe projet par les 2 DGS Périgueux/EPCI
- L'intégration des DGS des 3 autres villes
- Un recrutement du chef de projet à 50/50 (double employeur), conformément à la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2023.

3. Un plan d'actions détaillé à réaliser d'ici 2026 assorti de fiches et d'une maquette financière prévisionnelle

Considérant que la maquette financière résulte des attendus de financements exprimés par les différents maîtres d'ouvrage et ne préfigure pas des décisions d'accord après instruction des demandes de subventions correspondantes.

La candidature sur 3 ans 2024-2026

117 M€ pour 52 projets



Que 13 projets du Grand Périgueux sont proposées dans le Plan d'actions, principalement dans les domaines du développement économique, de la mobilité et de la petite enfance :

- Etude de repérage et de potentialités des friches (zoom secteur ORT)
- Etude urbaine sur l'emprise du 5ème Chasseur
- Développement de la plateforme d'e-commerce "Ma ville mon shopping"
- Création du pôle de transformation numérique "Digital Valley" (Fonctionnement)
- Diagnostic ESS et focus SÎLOT
- SÎLOT - Tiers-lieu de l'Économie Sociale et Solidaire et des Cultures Urbaines
- Friche Champarnaud - Projet d'immobilier d'entreprises tertiaires - Phase 1
- Restructuration de l'îlot Saint Gervais
- Étude et travaux de la passerelle SNCF du pont de Coutras et aménagement des berges
- Friche Champarnaud - Centre Opérationnel de Mobilité
- Friche Champarnaud - Renaturation / requalification de l'îlot
- Préservation des ressources par stockage en réseau des eaux pluviales - Phase 1
- Friche Champarnaud - Création d'une crèche

Qu'à ces projets s'ajoutent le programme d'amélioration de l'Habitat AMELIA et le fonctionnement de Digital Valley porté par l'Association du même nom.

4. Un bilan du programme Action Cœur de Ville 1

Considérant qu'un bilan quantitatif et qualitatif a été établi en lien avec les différents partenaires du programme qui a montré quelques pistes d'amélioration et des points forts, notamment sur la mobilisation des collectivités et des partenaires sur 6 ans.

Qu'en effet, 107 M€ ont été investis pour 45 projets sur la période les collectivités et à 52 % par les partenaires que sont l'État, l'ANAH, la Banque des territoires, Action Logement, l'Union Européenne, etc.).

Que l'impact financier prévisionnel serait de deux niveaux :

- en tant que maître d'ouvrage de 13 opérations représentant un investissement de plus de 38 M€ sur les trois années, Le Grand Périgueux souhaite mobiliser des partenaires financiers à hauteur de 25 M€. (hors le programme d'amélioration de l'habitat privé Amelia et Digital Valley),
- en tant que financeur potentiel dans le cadre de ses différents règlements d'intervention, Le Grand Périgueux sera susceptible d'être sollicité à hauteur de 5,8 M€ environ.

Que dans les deux cas, les montants seront affinés au fil des demandes de subventions qui feront l'objet d'une instruction.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve l'avenant de projet à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de revitalisation du territoire de Périgueux 2024-2026 tel que présenté ;
- Approuve l'inscription par la Banque des territoires du Quartier Gare comme site pilote régional ;
- Autorise le Président à signer l'avenant de projet ainsi que tous documents et avenants annuels liés.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 13/12/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 13/12/2023	Périgueux, le 13/12/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU